

E-TRAINING 2023

- ▶ LCB-FT
- ▶ Abus de marché
- ▶ MIF II-ESMA

E-TRAINING

- ▶ LCB-FT
- ▶ Abus de marché
- ▶ MIF II/ESMA

www.afgformation.fr

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L. 6313-1 – 1° Les actions de formation
L. 6313-1 – 3° Les actions permettant de faire valider les acquis
de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV



AFG
FORMATION

OFFRE

**E-TRAINING
2023**

- ▶ LCB-FT
- ▶ Abus de marché
- ▶ MIF II-ESMA

AFG Formation propose 3 formations E-training

Acteur majeur de la formation des professionnels de la gestion d'actifs depuis 20 ans, s'appuyant sur l'AFG dont nous sommes filiale, nous avons développé une expertise unique dans les domaines réglementaire, déontologique et financier et assurons une veille systématique de l'actualité législative et réglementaire.

Pour toutes nos formations en ligne, nous nous appuyons sur la solution technologique développée par notre partenaire technologique.

■ L'OBJECTIF

AFG Formation vous propose un outil de formation en ligne offrant des entraînements sur l'ensemble des thèmes pour lesquels les sociétés de gestion ont une obligation d'information et de formation de leurs collaborateurs.

■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Notre solution technologique est adaptée aux rythmes de chacun et aux obligations de tous les acteurs de la gestion d'actifs ; elle offre **une solution sécurisée, simple, souple et efficace**.

■ LE PUBLIC

Collaborateurs des sociétés de gestion.

■ LES PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé.



Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) constitue une priorité majeure des différents régulateurs internationaux et nationaux. Les articles 320-23 et 321-150 du règlement général de l'AMF, rappelle l'obligation faite aux sociétés de gestion d'informer et de former leurs collaborateurs sur la réglementation, les techniques et les méthodes de prévention et de détection en matière de LCB-FT.

Abus de marché

L'article 4.1 du RD STOR impose aux établissements d'organiser et dispenser une formation efficace et complète au personnel chargé de la surveillance, de la détection et de l'identification des opérations suspectes.

MIF II / ESMA

Les guidelines MIF II/ESMA applicables au 03/01/2018 imposent aux sociétés de gestion de portefeuille et aux prestataires de services d'investissement de veiller à l'actualisation des connaissances et des compétences des collaborateurs fournissant des informations ou des conseils en investissement avec pour objectif une meilleure protection des investisseurs.

Qualiopi
processus certifié

■ ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L. 6313-1 – 1° Les actions de formation
L. 6313-1 – 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV

AFG
FORMATION

MODALITÉS ET TARIFS

La validation des connaissances est confirmée par la **délivrance du “certificat de réussite d’AFG Formation”** dès l’obtention d’un score recommandé d’au moins 90 %.

NOS FORMATIONS E-TRAINING	Nombre d'utilisateurs	Tarifs membres
LCB-FT <ul style="list-style-type: none"> ■ 1 livret en ligne, imprimable : 11 thèmes ■ 255 questions : 3 propositions à réponse unique ■ 1 examen final de 50 questions ■ Version anglaise : 130 € par personne 	Jusqu'à 10	95 €
	de 11 à 100	85 €
	de 101 à 500	78 €
	de 501 à 1 000	65 €
	supérieur à 1 000	39 €
Abus de marché <ul style="list-style-type: none"> ■ 1 livret en ligne, imprimable : 6 thèmes ■ 70 questions : 3 propositions à réponse unique ■ 1 examen final de 30 questions 	Jusqu'à 10	55 €
	de 11 à 100	50 €
	de 101 à 500	45 €
	de 501 à 1 000	35 €
	supérieur à 1 000	25 €
MIF II/ESMA <ul style="list-style-type: none"> ■ Abrégé des marchés financiers : ouvrage de référence pour la préparation à l'examen de certification AMF ■ Base certification AMF / 364 questions : 3 propositions à réponse unique. Questions validées par l'AMF ■ 1 examen final de 70 questions 	Jusqu'à 10	95 €
	de 11 à 100	85 €
	de 101 à 500	78 €
	de 501 à 1 000	65 €
	supérieur à 1 000	39 €
Les supports de formation et les questionnaires d'acquisition et de révision des connaissances sont actualisés chaque année.		
Inscription individuelle		475 €

NOS FORMATIONS EN PRÉSENTIEL	Nombre de participants	Tarifs membres
AFG Formation propose deux fois par an des séminaires présentiels d'1/2 journée sur ces thèmes ; ils sont animés par des professionnels du métier.	Jusqu'à 30	435 € par personne
<i>Tarifs non assujettis à la TVA, applicables au 1^{er} janvier 2022.</i>		

- **TARIF NON-MEMBRE** : + 15 %



REPUBLICQUE FRANÇAISE

L. 6313-1 – 1° Les actions de formation
L. 6313-1 – 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV





Renseignements et inscriptions

- **Responsable : Nathalie ROLLAND**
 - ▶ Téléphone : 01 44 94 94 26
 - ▶ E-mail : n.rolland@afg.asso.fr
 - ▶ Site : www.afgformation.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

L. 6313-1 – 1° Les actions de formation
L. 6313-1 – 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV

Une vocation : former les acteurs de la gestion d'actifs

AFG Formation est un acteur majeur de la formation des professionnels du secteur depuis 20 ans. Filiale de l'AFG, il bénéficie de son expérience historique et de sa capacité à anticiper les évolutions réglementaires. AFG Formation met ainsi à disposition de ses clients une expertise unique dans les domaines réglementaire, déontologique et financier.

Ses enseignements sont dispensés uniquement par des professionnels en exercice, sélectionnés par AFG Formation pour leurs compétences à la fois techniques et pédagogiques.

Il met en place des actions pédagogiques aussi bien en **formation initiale** avec l'enseignement supérieur, qu'en **formation continue** avec :

- un diplôme reconnu au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) de niveau 7 (Master 2) d'expert.e en gestion d'actifs permettant de maîtriser toute la chaîne de valeur et les métiers de la gestion d'actifs. Il est organisé autour d'un référentiel de compétences et de connaissances, divisée

en 6 blocs et se déroule sur 34 jours répartis sur environ 12 mois et accessible via :

- ▶ la formation initiale en alternance en partenariat AFG Formation et l'Institut Supérieur de l'Environnement (ISE) ;
- ▶ la formation professionnelle continue dispensée directement par AFG Formation ;
- ▶ la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) guidée par AFG Formation.
- des dispositifs innovants d'**e-training** pour préparer et réussir :
 - ▶ les examens de **certification AMF** proposés en français et en anglais (connaissances générales et finance durable) ;
 - ▶ les **certificats professionnels** LCB-FT (en anglais et en français), Abus de marché, MIF II/ESMA.
- des **séminaires** spécialisés et des **parcours métiers sur mesure**.

Centre accessible aux personnes en situation de handicap (nous consulter : 01 44 94 94 11).

MENTIONS LÉGALES

N° Siret : 434 563 235 00028. N° d'existence : 11753473375.

L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance ; définit des positions communes qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics ; contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà.

AFG, ensemble, s'investir pour demain



Publication réalisée par le département Communication de l'AFG
Pôle Publications et Presse / Rédaction AFG Formation

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
45 rue de Trèves | 1040 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr